



No. de membre : DDM - _____

Les Diabes des Mers

Club de plongée sous-marine

DEMANDE D'ADHÉSION 2011



Un formulaire requis par individu - Inscrire lisiblement en caractère d'imprimerie

NOM: _____ PRÉNOM: _____ DATE DE NAISSANCE: ____ / ____ / ____
Jour Mois Année

ADRESSE: _____ CODE POSTAL: _____
No. Civique, Rue, Ville

TÉL. RÉS: (_____) _____ TÉL. TRAVAIL: (_____) _____

COURRIEL: _____ TÉL. AUTRE: _____ : (_____) _____
(Indiquer: fax, cell., pag.)

PREMIER BREVET: _____ NOMBRE TOTAL DE PLONGÉES: _____
Année Agence (PADI, NAUI,...)

DERNIER BREVET (le plus élevé): _____
(Ne pas inscrire les spécialités) niveau (titre exact tel qu'inscrit sur la carte) Agence (PADI, NAUI,...) numéro de brevet

SPÉCIALITÉ AIR ENRICHÉ NITROX: ____ / ____ / ____
Jour Mois Année Agence (PADI, NAUI,...) numéro de brevet

CERTIFICAT DE QUALIFICATION EN PLONGÉE (permis du Québec, obligatoire pour les plongées au Québec)

NIVEAU: _____ CLASSE: _____ NO. DU CERTIFICAT: _____ EXPIRATION: ____ / ____ / ____
Plongeur ou Moniteur A - B - C Jour Mois Année

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM : _____ Rés. : _____ Cell ou Trav : _____

Je, soussigné(e), demande à adhérer au Club de plongée sous-marine "Les Diabes des Mers" (le Club) et m'engage à respecter les règlements suivants :

1. Je m'engage à respecter en tout temps les règles de sécurité de la plongée récréative.
2. Pour toutes activités de plongée réalisées sur le territoire du Québec, je suis pleinement conscient qu'il est de mon devoir de respecter le « Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative » du Québec. Je suis donc dans l'obligation de posséder mon certificat de qualification en plongée subaquatique récréative (communément appelé permis) émis par un mandataire accrédité et délivré par la FQAS au nom du gouvernement du Québec. Sans ce certificat de qualification, je déclare que je ne devrai en aucun moment participer à une activité de plongée au Québec avec le Club.
3. Il est de mon devoir d'évaluer et de juger si je possède la formation, le niveau requis, l'équipement adéquat, ainsi que l'expérience nécessaire pour participer à une activité de plongée avec le Club. En cas de doute je dois chercher à obtenir plus d'informations auprès de l'organisateur mais la décision finale de participer ou non à une activité revient au Club.
4. Je reconnais que le Club, incluant ses officiers, administrateurs et organisateurs ne saurait être tenu responsable de quelque façon que ce soit pour tout accident, incident ou perte d'équipement survenu à l'occasion d'une activité organisée par ou pour le Club.
5. Le Club se réserve le droit d'expulser tout membre qui ne respecte pas les présents règlements; dans ce cas, aucune cotisation ne sera remboursée.
6. Le membre ne peut faire aucune propagande, publicité de quelque nature que ce soit et par quelque moyen que ce soit d'une activité, d'un événement, d'une formation, d'une boutique... sans avoir préalablement obtenu l'accord du conseil d'administration. Tout membre ne respectant pas cet engagement est passible d'une suspension ou d'une expulsion. Dans ce cas, aucune cotisation ne sera remboursée.
7. Je consens à ce que certaines informations soient publiées dans le bottin des membres du club. Notamment mes coordonnées ainsi que mon expérience de plongée.
8. Le membre ne peut disposer d'aucune information personnelle des autres membres du club que pour les fins des activités du club, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du membre concerné. Tout membre ne respectant pas cet engagement est passible d'une suspension ou d'une expulsion. Dans ce cas, aucune cotisation ne sera remboursée.
9. Lorsque des frais sont exigés pour participer à une activité, ils sont à la charge de chaque participant et doivent être acquittés entièrement avant la tenue de l'activité si exigée. Les inscriptions sont prises via Internet et selon le principe : premier arrivé, premier servi, et ce, selon le nombre de places disponibles. Les sommes versées pour participer à une activité, incluant le dépôt ne sont pas remboursables, sauf si le Club annule l'activité ou si l'annulation est effectuée par le membre dans les délais prescrits.
10. Tout membre inscrit à une activité pour laquelle le club est impliqué financièrement et qui désire annuler son inscription, doit le faire au moins sept (7) jours avant la tenue de la dite activité ou selon la politique décrite dans la fiche d'inscription de chaque activité (cette dernière ayant préséance). faute de quoi, celui-ci devra en acquitter les frais (sauf les voyages pour lesquels aucun remboursement ne sera effectué). En cas d'absence, le participant devra en acquitter les frais.
11. Il faut être un membre en règle au moment de s'inscrire et au moment de participer à une activité du Club, sauf pour les invités qui peuvent bénéficier d'une période d'essai de deux activités. La période d'essai est applicable uniquement aux activités régulières d'une journée et ne s'applique pas pour les voyages. Une politique particulière pourrait être énoncée pour favoriser d'abord les membres. L'adhésion au Club est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année sur paiement de la cotisation fixée par le Club.
12. Toutes les informations, incluant les prix, publiées sur le site Internet du club, dans les sondages ou bien sur la liste de discussion, ne le sont qu'à titre de renseignements et sont sujettes à changements sans préavis. Il appartient au membre de se renseigner auprès de l'organisateur de l'exactitude de ces renseignements.

J'ai pris connaissance des règlements ci-haut mentionnés et après lecture, je m'engage à les respecter. De plus, je reconnais avoir pris connaissance du formulaire "clause de non responsabilité" et de l'avoir signé, sachant qu'il fait partie intégrante des présentes.

SIGNATURE: _____

Date: _____

Les Diables des Mers

Club de plongée sous-marine

CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) _____, déclare savoir que les activités de plongée sous-marine peuvent comporter des risques pour ma vie et ma santé et qu'en conséquence, étant conscient(e) de ces faits, en considération de ma participation à des activités de plongée sous-marine ou des stages, cours et classes dans ces activités ou toutes autres activités reliées, dispensées par le club "Les Diables des Mers", en quelques endroits que ce soit, dans ou hors de l'eau, et dispensés par ses professeurs ou agents autorisés (incluant les autres membres, bénévoles et officiers du club ainsi que les sauveteurs, instructeurs, et autres clubs et écoles de plongées), **assume tous risques de blessures incluant la mort, tous risques de dommages à ma propriété ainsi que tous risques de blessures à mes dépendants mineurs**, pouvant survenir à l'occasion des activités pré-citées. Quelqu'en soit la cause, le moment ou le lieu, et ce aussi bien avant, pendant et/ou après ladite activité. Cette renonciation est valable aussi pour toutes les conséquences ultérieures d'un tel accident.

Je m'engage en mon nom et en celui de mes ayants-droits, héritiers, successeurs, qu'en aucun cas il ne sera entrepris de poursuites judiciaires contre le club "Les Diables des Mers", ses officiers, organisateurs, bénévoles ou agents autorisés, en compensation pour des blessures, incluant la mort, ou tous dommages à ma propriété, suite à ma participation ou présence, ou reliés à celles-ci, aux activités ci-haut décrites, que ceux-ci aient été occasionnés par la négligence du club "Les Diables des Mers", ses officiers, organisateurs, bénévoles ou agents autorisés ou autrement.

Après avoir pris connaissance de cette clause de non responsabilité, l'avoir lu et compris, je la signe reconnaissant par-là qu'elle fait partie intégrante de ma demande d'adhésion et qu'elle demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que je demeurerai membre ou invité(e) du club "Les Diables des Mers".

Signature: _____

Date: _____

Si mineur, signature d'une personne autorisée: _____

Adhésion individuelle.....	55.00\$
Enfant de moins de 18 ans (sur abonnement d'un parent*)	30.00\$
Adhésion familiale (pour les membres d'une même famille**).....	130.00\$

* Père ou mère

**Père, mère et enfant(s) de moins de 18 ans

Membre privilège	30.00\$
------------------------	---------

Est membre privilège, toute personne à qui le club accorde le privilège de participer aux activités du club autres que celles relatives à la pratique de la plongée (ex : conférences, HSM, voyages en tant que non plongeur...).

L'adhésion est valide du 1er janvier au 31 décembre

N'oubliez pas de signer les deux formules, soit la DEMANDE D'ADHÉSION ainsi que la CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ. Libellez votre chèque à l'attention du club *Les Diables des Mers* et postez le tout au responsable des inscriptions:

Les Diables des mers
a/s Jean Guay
1535 chemin du Lac des Érables
St-Mathieu du Parc, (Québec) G0X 1N0
inscription@diabledesmers.qc.ca

www.diabledesmers.qc.ca/adhesion.htm